

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DDCT 56** Subvention Fonds du Maire du 10ème arrondissement (16.181 euros) au « Comité Municipal des fêtes et œuvres de solidarité du 10ème arrondissement ».

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à une association œuvrant dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 16.181 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 au «Comité municipal des fêtes et œuvres de solidarité du 10<sup>ème</sup> arrondissement », (19345 / 2018\_08027), 72 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (10<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO